

*Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi*

ble, le regretté A. B. Douglas de Weyburn qui a représenté la circonscription d'Assiniboia de 1968 à 1971. Il s'est entièrement dévoué à cette cause et c'est une des raisons pour lesquelles je dis que le bill a certaines racines dans la circonscription d'Assiniboia.

Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a esquissé plus tôt aujourd'hui une autre raison qui me fait dire que ces propositions présentent un intérêt particulier pour Assiniboia. La mort malheureuse de M. Douglas en 1971 entraîna une élection partielle à Assiniboia. La campagne se joua surtout sur les propositions de stabilisation de 1970-1971, qui jouèrent un rôle essentiel dans les discussions qui se déroulaient alors. C'est pourquoi j'ai éprouvé une certaine tristesse en constatant l'attitude du député de Yorkton-Melville et d'autres députés à la Chambre aujourd'hui, qui avaient l'air de se réjouir profondément, et qui jubilaient en songeant à l'échec des propositions de 1971.

J'ai l'impression que les députés n'ont pas tellement de quoi se réjouir et je me demande s'ils ne mettent pas la charrue avant les bœufs. S'ils se réjouissent d'un résultat de ce genre, alors je me demande s'ils se préoccupent vraiment des producteurs de grain, ou s'ils sont tout simplement des opportunistes politiques. Je pense que le député de Yorkton-Melville s'est trahi en s'apensant sur la question de l'élection partielle d'Assiniboia et sur l'élection provinciale en Saskatchewan, qui se déroulèrent toutes les deux cette année-là. Au cours des deux campagnes, les députés d'en face se sont mis à montrer—ou à mal montrer, si vous voulez—ce qu'était la stabilisation.

Vous pouvez vous en douter, madame l'Orateur, je n'ai pas été tellement enthousiasmé par les résultats de l'élection d'Assiniboia en 1971, mais comme je l'ai fait remarquer au député de Yorkton-Melville cet après-midi, nous avons rectifié ce problème depuis. Je n'ai pas été particulièrement enthousiasmé non plus lorsque la proposition d'un programme de stabilisation a été finalement retirée en 1971. Je ne dis pas que c'était un programme parfait. Il n'était pas parfait et personne ne prétendait qu'il l'était. Mais c'était au moins un bon début, une base de départ.

Jamais auparavant un gouvernement ne s'est aventuré dans ce domaine-là. Nous y avons consacré beaucoup de blabla, nous avons montré à coups de réthorique comme ce serait beau de résoudre le problème mais personne n'a été capable de proposer au Parlement ou aux agriculteurs quelque chose de précis sur quoi ils auraient pu se pencher pour essayer de résoudre le problème.

On notera que, lorsque les députés de l'opposition siégeaient à la Chambre il y a 15 ans et avaient la plus grosse majorité qu'un gouvernement du Canada ait jamais possédée, ils n'ont pas présenté de solution magique au problème de la stabilisation.

Le bill C-244 de 1971 a, en grande partie, fait œuvre de nouveauté. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il est à l'origine des nouvelles propositions qui nous sont présentées ce soir dans le bill C-41.

Lorsque le ministre a parlé lundi dernier de l'examen du bill en deuxième lecture, il a émaillé ses observations de chiffres qui m'ont particulièrement intéressé, car ils montrent clairement ce que le bill C-41 représente pour les céréaliculteurs de l'Ouest du Canada en espèces sonnantes et trébuchantes. Le ministre a également montré tout ce qu'auraient reçu les céréaliculteurs au cours des dix der-

nières années si les mesures proposées avaient été appliquées. C'est précisément ce résultat chiffré qui devrait nous intéresser, car il nous assure que les agriculteurs du Canada n'auront pas à craindre de surprise à l'avenir, qu'ils ne verront pas leur revenu s'effondrer à cause de problèmes qui leur échappent totalement.

En 1971, nous avons entendu un certain nombre de critiques, fort différentes, selon leur origine. Nous en avons entendu beaucoup qui provenaient des deux partis de l'opposition, nous avons reçu également de très valables propositions d'amélioration de la part des organismes agricoles de l'Ouest du Canada. Mais, madame l'Orateur, permettez-moi d'insister sur la différence d'accent. Pourquoi les partis d'opposition critiquaient-ils le bill? Le député de Yorkton-Melville l'a expliqué très clairement: c'était à cause de l'élection qui devait avoir lieu en Saskatchewan et de l'élection complémentaire annoncée dans la circonscription d'Assiniboia.

Les motivations des organismes agricoles étaient toutes différentes. Ils parlaient de mettre sur pied un programme qui, à long terme, leur semblait mieux respecter leurs intérêts. Ils ne voulaient pas que le programme de stabilisation soit remis à un, deux ou cinq ans; en 1971, ils désiraient le programme qu'ils estimaient le plus favorable à leurs intérêts. Ces groupes ont proposé des changements et des améliorations et, de fait, depuis 1971, l'administration du grain du gouvernement du Canada s'est occupée de mettre en œuvre des propositions de ce genre.

● (2110)

Il s'agit de propositions constructives formulées par des groupes agricoles et des agriculteurs du Canada, surtout de l'Ouest, et non de critiques négatives, pointilleuses et partisans comme les députés de l'autre côté en ont formulées en 1971, et encore aujourd'hui. Ces critiques n'ont pas contribué du tout à améliorer la situation de l'Ouest.

Ces faits, qui remontent à 1971, sont bien intéressants. J'imagine qu'ils ont leurs bons et leurs mauvais côtés, mais ils sont passés dans l'histoire et l'on peut maintenant dire que certains d'entre eux sont de la vieille histoire.

Mais lorsqu'il a retiré le bill de stabilisation concernant le grain de l'Ouest en 1971, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé avait pris en engagement très ferme, à l'avantage des agriculteurs de l'Ouest. Il avait déclaré qu'il présenterait un bill amélioré qui tiendrait compte des propositions des agriculteurs et des organismes agricoles. Ce soir, nous étudions donc le principe du bill C-41 et j'espère que nous pourrions très bientôt l'étudier en détail au comité.

A mon avis, les observations du ministre lundi dernier suffisent à expliquer le principe du bill. Il ne serait pas vraiment utile d'étudier le bill article par article dès maintenant, parce que c'est la tâche du comité. L'ensemble du programme comporte des aspects très intéressants et importants, mais secondaires, qui le rendent très attrayant pour les producteurs de grain de l'Ouest.

Il y a d'abord un aspect secondaire, mais quand même important, et c'est que la contribution versée par le cultivateur sera déductible, aux fins du fisc, comme dépense agricole. Le projet de loi le précise. Je le répète: c'est peut-être bien peu de chose, mais c'en est une qui peut contribuer pour beaucoup au bon fonctionnement du programme.